

26 fév 2010 -10:56

Appartient à Conseil des ministres du 26 février 2010

Mise à l'emploi

Mise à l'emploi des demandeurs d'emploi qui présentent un handicap

Mise à l'emploi des demandeurs d'emploi qui présentent un handicap

A partir du 1er avril 2010, les demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite bénéficieront d'une mesure spécifique dans le cadre d'ACTIVA (activation de l'allocation de chômage). Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, dans le but de stimuler la mise à l'emploi de ces demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite, pourront bénéficier d'une allocation activée de 500 euros par mois pendant deux ans, que l'employeur peut déduire du salaire net à payer. Ils auront accès à cette mesure après 1 seul jour d'inscription (au lieu de 6 mois dans le régime général).

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2001 de promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée visant à favoriser l'emploi de demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>